

Evry-Courcouronnes, le 20 septembre 2023

Direction du Territoire Grand Paris Sud

Affaire suivie par : Benjamin Coton
Ligne directe : 06 82 11 07 08
E-mail : benjamin.coton@grandparisamenagement.fr

Monsieur le Préfet de l'Essonne

Cité administrative
Boulevard de France - TSA 51101
91010 EVRY COURCOURONNES Cedex

LRAR n°2C 128 942 4361 6

OBJET : Opération d'Intérêt National Grigny-Viry - GRANDE BORNE OUEST
Lancement de la procédure de participation du public par voie électronique

A l'attention du Service Urbanisme de la Direction Départementale des Territoires

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la procédure de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Grande Borne Ouest, sur les territoires de Grigny et Viry-Châtillon (91) dont Grand Paris Aménagement est à l'initiative, nous vous sollicitons pour le lancement de la procédure de participation du public par voie électronique et la prise de l'arrêté de création.

A cet effet, vous trouverez les documents suivants (enregistrés sur la clé USB sous ce pli) :

- Le dossier de création approuvé par le Conseil d'administration de Grand Paris Aménagement le 28 novembre 2022 comprenant notamment l'étude d'impact du projet ;
- L'avis de l'Autorité environnementale daté du 6 mai 2023 et le mémoire en réponse établi par Grand Paris Aménagement ;
- Les avis des collectivités intéressées par le projet.

En parallèle de cette demande, conformément aux dispositions de l'article R. 311-3 et R. 311-4 du code de l'urbanisme, les collectivités compétentes en matière d'aménagement ont été saisies le 20 septembre 2023 en vue d'obtenir leur avis sur le dossier de création de la ZAC Grande Borne Ouest.

Restant à votre entière disposition pour toute demande de précision ou complément d'information ;

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre considération distinguée.

Gautier DEREMAUX

Directeur Territorial « Grand Paris Sud »

GRAND PARIS AMENAGEMENT
Direction du Territoire Grand Paris Sud
52 Boulevard de l'Yerres
91030 Evry Cedex
Siren 642 036 941

PJ (cf c/e USB sous ce pli) :

1. Dossier de création de la ZAC Grande Borne Ouest ;
2. Avis de l'Autorité environnementale et mémoire en réponse ;
3. Avis des Collectivités sur l'étude d'impact.